

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

ADAPTATION DE L'ORGANISATION DES COMMUNES NOUVELLES À LA DIVERSITÉ
DES TERRITOIRES - (N° 1491)

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par

Mme Rixain, Mme Panonacle, M. Balanant, Mme Le Peih, Mme Muschotti, Mme Anthoine et
Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.